la Cimade
Normandie
L'humanité passe par l'autre

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Normandie

Contacts
Délégation Nationale en Région – 90 rue Caponière 14000 CAEN - benedicte.vacquerel@lacimade.org
Groupe local de Caen – 19 rue Mélingue 14000 CAEN - caen@lacimade.org
Groupe local de Rouen – 45 rue de Buffon 76000 ROUEN - rouen@lacimade.org
Groupe local de l'Orne – 25 rue Demées 61000 ALENCON - alençon@lacimade.org
Groupe local du Havre – lehavre@lacimade.org
Antennes de l'Eure – Espace Condorcet 27600 GAILLON - eure@lacimade.org
Antenne d'Argentan – argentan@lacimade.org

Table des matières

RAPPORT MORAL *3*

LES MEMBRES DE LA CIMADE EN NORMANDIE *4*

RAPPORT D'ACTIVITES *5*

Groupe local de Caen **5**

Groupe local de l'Orne **8**

Groupe local de Rouen **12**

LES INTERVENTIONS EN DÉTENTION *15*

FOCUS SUR LA TRÉSORERIE DE LA RÉGION NORMANDIE EN 2020 ..... *20*

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE *22*

Maltraitance institutionnelle des personnes étrangères par la préfecture de seine-maritime : associations et avocats saisissent la justice **22**

Zuhal doit rester en France aux côtés de son père : halte à son expulsion ! **24**

Du confinement au déconfinement : la cimade normandie, toujours active et innovante ! **26**

Le CRA de Oissel au temps du covid **28**

Nuage de mots réalisé lors de l'assemblée régionale du 29 mai 2021.

Chaque bénévole présent a exprimé en un mot un fait marquant de l'année 2020.

RAPPORT MORAL

L'activité de la région a permis en 2020 de porter et d'accompagner les groupes locaux dans des projets, qu'ils n'auraient pu porter seuls, et qui ont nécessité une forte animation.

On signalera à ce titre la participation à la création d'un réseau de visiteurs et observatoire citoyen du centre de rétention administrative (CRA) de Oissel (76), à proximité de Rouen, en place depuis décembre 2019, et la forte mobilisation inter-associative et syndicale en lien avec la maltraitance administrative dont font l'objet les personnes étrangères de la part de la préfecture de Seine-Maritime plus particulièrement depuis février 2020.

Cette mobilisation a permis notamment d'aboutir à la décision du tribunal administratif de Rouen du 18 février 2021, affirmant qu'aucune démarche dématérialisée ne peut aujourd'hui être imposée, ni même proposée, en matière de droit au séjour. Aux termes de cette décision, c'est bien l'ensemble des modules de prise de rendez-vous par Internet pour demander un titre de séjour et l'ensemble des modules de dépôt en ligne des demandes, qui sont entachés d'illégalité. Elle a permis plus largement d'associer des travailleurs sociaux, des avocats, des militants syndicaux et associatifs dans une démarche commune, offrant un espace d'échange relativement rare, et désormais régulier. Il s'est poursuivi en 2021 sur le champ de l'hébergement.

La région a accompagné les antennes de l'Eure et d'Argentan, et la création du groupe local du Havre, qui a été agrée le 1er février 2021, et est désormais fonctionnel. Il devient le 4ème groupe local de notre région.

Elle a aussi été présente à chaque fois que nécessaire, lorsque les groupes locaux ont connu des difficultés de fonctionnement.

Enfin, l'activité de l'échelon régional s'est poursuivie à travers une animation thématique transversale via la mise en place d'un forum d'échanges sur le champ juridique, l'animation de Migrant'scène, et, de façon toujours aussi remarquable, en matière de coordination des interventions auprès des personnes étrangères détenues en prisons, quand bien même l'activité sur ces deux derniers thèmes a été fortement réduite en lien avec la situation de pandémie.

LES MEMBRES DE LA CIMADE EN NORMANDIE

Les différents groupes locaux et antennes de la Cimade en Normandie.

Catégories de membres	*Effectifs*	*Fréquence*
Équipier bénévole	86	78%
Équipier salarié	1	1%
Membre associé	23	21%
Total	110	100%

78% des adhérents de la Cimade en Normandie sont bénévoles. Parmi eux, 73% sont des femmes. Les équipiers bénévoles sont en grande partie des personnes retraitées (42%). Près d'un tiers des bénévoles travaillent ou ont travaillé dans le domaine de l'enseignement.

Bénévoles des groupes roupes locaux et antennes	*Effectifs*	*Fréquence*
GL Caen	28	33%
GL Orne	30	35%
GL Rouen	20	23%
Antenne Eure	4	4,5%
Antenne Le Havre	4	4,5%
Total	86	100%

Les trois groupes locaux historiques de Normandie sont des équipes de tailles comparables (entre 20 et 30 bénévoles). En revanche, le nombre de membres associés (adhérents non bénévoles) est beaucoup plus significatif dans l'Orne (65% des membres associés sont rattachés au groupe local de l'Orne).

RAPPORT D'ACTIVITES

Groupe local de Caen

Vie associative

Pour le groupe local de Caen, l'année 2020 a été une année de transition, marquée par la démission du bureau, le départ de sa présidente, et par l'élection d'une équipe provisoire en septembre 2020. Une réflexion a ensuite été engagée sur l'organisation et sur un mode de fonctionnement plus horizontal du groupe ce qui a abouti à l'élection d'un nouveau bureau en avril 2021. Les relations avec la DNR et avec les instances régionales de la Cimade ont aussi pu reprendre normalement.

Accompagnement des personnes étrangères

L'année 2020-2021 des permanences juridiques pour le groupe de Caen de la Cimade a été particulière à de nombreux égards, et très marquée par la chronologie des événements.

- de janvier à mars, les permanences ont eu lieu normalement.
- à partir de la mi-mars, le groupe local de Caen a maintenu un accueil à distance, via le téléphone et le courrier électronique. La situation est restée stable ensuite, mais la durée de la crise et la distance ont réduit les échanges et émoussé peu à peu l'engagement de certains.
- début septembre 2020, la démission de la présidente du groupe a provoqué le départ, avec le sien, de deux bénévoles des permanences juridiques très importants dans le dispositif, puis d'une troisième deux mois plus tard. Les permanences juridiques ont donc dû se reconstruire rapidement, tout en maintenant l'activité, dans un contexte difficile qui a vu un reconfinement rapide en octobre.

Si aujourd'hui la situation est stable malgré un nombre encore insuffisant de bénévoles actifs, la fin de l'année 2020 a donc été assez difficile et éprouvante, l'activité ne reposant que sur une petite poignée de personnes. L'équipe s'est grandement rajeunie. Il reste à la stabiliser, à l'étoffer et à continuer de la former.

Concernant l'activité concrète, la majorité des demandes a porté, sans changement, sur des titres de séjour pour des personnes issues essentiellement des pays d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb. A noter, un élément important : la dématérialisation de toutes les démarches en Préfecture, et le temps de réponse exceptionnellement long aux demandes de renouvellement de titres de séjour, qui a placé de nombreuses personnes dans des conditions très difficiles de perte d'emploi et de droits.

Le fonctionnement des ateliers socio-linguistiques à Caen a été fortement impacté par les conditions sanitaires : ils ont été interrompus entre le 15 mars et le 15 juin, puis à partir du 1er

novembre, et ont fonctionné à effectif très réduit entre le 15 juin et le 1er novembre. Un point fort a été la participation de quelques apprenants à des ateliers de danse proposés par l'association « la coopérative chorégraphique » en janvier-février, puis en septembre.

Depuis le printemps 2017, des ASL étaient proposés dans des squats de l'agglomération caennaise. Interrompus pendant le premier confinement, les ateliers ont repris entre juin et août 2020, jusqu'à l'expulsion du squat de la Grâce de Dieu. L'augmentation sensible des opérations d'évacuation de squats par les autorités en 2020 sur l'agglomération caennaise, conduisant à une dégradation des conditions d'hébergement pour les personnes exilées, ne permet pas d'envisager une reprise de ces ateliers dans les squats à court ou moyen terme.

Représentation de l'atelier chorégraphique au festival morpho.

Plaidoyer

En tant que partie prenante des Etats Généraux des Migrations, le groupe local de Caen s'est impliqué dans l'interpellation des candidats aux élections municipales sur l'accueil des personnes migrantes, qui s'est poursuivie en 2021 par un groupe de travail EGM/élus, et dans la Marche des Solidarités pour la régularisation de tous les sans-papiers.

Sensibilisation

Du fait du contexte sanitaire, le festival Migrant Scènes s'est déroulé en ligne au travers à la fois des projections débats organisés au niveau national, de l'animation quotidienne de la page Facebook et d'évènements locaux (comme l'animation du jeu Parcours de Migrants en ligne). La Cimade anime enfin de façon régulière (toutes les 6 semaines) des émissions de radio sur la station RCF – Calvados Manche.

Migrant'screen

A défaut de pouvoir présenter du 9 novembre au 6 décembre le programme initial du festival Migrant'scène 2020 comme il était prévu en Normandie, les groupes locaux ont participé à la mise en place d'un festival en ligne appelé Migrant'screen. Les bénévoles ont été très actifs sur les réseaux sociaux et ont ainsi pu proposer 26 publications : projections débats en direct et en ligne, quiz, chansons, vidéos, conseils de lecture, podcasts audio sur les pages Facebook Cimade Normandie et Cimade Orne. Le groupe local de l'Orne a également partagé ses publications par mail à leur réseau (29 organisations et 84 personnes).

Sur la page Facebook Cimade Normandie, du 9 novembre au 6 décembre :

- 14 539 personnes ont vu une des publications au moins une fois, soit une augmentation de 284 % par rapport aux 28 jours précédents.
- En moyenne, chaque publication a été vue par 786 personnes. 1250 personnes ont réagi aux publications, soit une augmentation de 170 % des interactions.
- Le nombre d'abonnés à la page a augmenté de 133 % par rapport aux 28 jours précédents.

Évènement d'ouverture du festival Migrant'Screen proposé par le groupe local de l'Orne.

Groupe local de l'Orne

Vie associative

Le groupe local de l'Orne s'est réuni 28 fois (dont 5 en présentiel) durant l'année 2020. Ces réunions ont rassemblé en moyenne une douzaine de bénévoles. A Alençon, les bénévoles expriment un épuisement compte tenu des situations extrêmement complexes des usagers. S'ils sont parvenus à maintenir du lien entre les membres du groupe et avec les personnes accompagnées, des questionnements se posent sur le rôle de la Cimade dans l'Orne concernant son positionnement et les limites de l'accompagnement apporté. L'antenne d'Argentan s'est bien structurée et l'activité est en croissance. Un local devrait être proposé par la Mairie en 2021.

Accompagnement des personnes étrangères

Le groupe « permanences » comprend 21 membres et est chargé d'accueillir et d'accompagner les exilés dans leurs démarches administratives et juridiques à Alençon et à Argentan. Malgré la distance imposée par la crise sanitaire, les liens ont été maintenus avec les personnes étrangères par la mise en place de permanences téléphonique. De nouveaux liens ont même été créés avec des personnes qui ont sollicité la Cimade malgré la fermeture des permanences physiques.

A Alençon, les permanences en présentiel ont été stoppées du 15 mars au 22 juin ainsi qu'en novembre et décembre. La difficulté de compréhension des situations avec les personnes qui parlent peu le français a perturbé l'accompagnement ; de plus la qualité des échanges par téléphone est moindre par rapport à un entretien en présence. Avoir en charge le téléphone est chronophage et lourd à gérer, les réunions à distance sont fatigantes mais les moyens techniques ont permis aux bénévoles de poursuivre leurs actions. Après le premier confinement, les permanences ont été réorganisées en présentiel uniquement sur rendez-vous, en fonction des conditions d'accueil fixées par la Maison de la Vie Associative (MVA). Les bénévoles de la permanence ont observé que cela évite une longue file d'attente dans le hall et que cela permet d'établir des priorités d'accueil selon l'urgence des situations. Durant cette année, 318 personnes ont été accueillies en permanence (92 femmes et 226 hommes) de 55 nationalités différentes, principalement pour des questions liées au séjour. La mise en place par la préfecture des prises de rendez-vous obligatoires par internet est une vraie difficulté pour les personnes.

A Argentan, aucune permanence physique n'a pu être organisée durant le premier confinement. A partir de juin, les bénévoles ont pu recevoir des personnes en rendez-vous dans les jardins publics avant de reprendre des permanences physiques à la médiathèque une fois par mois du 22 septembre au 15 décembre. L'antenne d'Argentan a fonctionné avec deux bénévoles de janvier à octobre. Elle a accueilli deux nouvelles bénévoles en formation d'octobre à décembre. L'activité a donc été parfois intense pour ce nombre restreint de bénévoles et n'a pu se maintenir qu'avec le soutien actif des bénévoles d'Alençon : collaboration sur les dossiers, participation aux réunions de "debriefing"... 31 personnes ont été accueillies en permanence (5 femmes et 26 hommes) principalement pour des questions liées à des procédures de réunification familiale. Les bénévoles

ont accompagné 12 personnes pour saisir la *commission de recours contre* les décisions de *refus de visa* d'entrée pour des membres de leur famille souhaitant rejoindre leurs proches en France.

Retrouvailles d'une mère et son fils grâce après plusieurs mois de séparation à cause d'un refus de visa d'entrée en France.

Une soixantaine de jeunes isolés ont fait appel à la Cimade en 2020 avant de se présenter à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou pour faire reconnaître leur minorité suite à un refus de prise en charge de ce service du Conseil Départemental, pour obtenir un titre de séjour ou une autorisation de travail, pour contester une Obligation de Quitter de Territoire Français (OQTF), pour demander un contrat jeune majeur ou encore pour réfléchir à une demande d'asile. Avec le confinement, les bénévoles ont eu beaucoup de contacts téléphoniques mais il était important de faire des rencontres physiques avec les jeunes, c'est pourquoi ils ont trouvé l'alternative des rencontres extérieurs dans des lieux publics et les ont accompagnés dans leurs démarches auprès des avocats d'Alençon ou de Caen, au Tribunal pour Enfants d'Alençon, au Tribunal Administratif de Caen ainsi qu'à la Cour d'Appel de Caen. Des démarches ont été également faites auprès des Établissements Scolaires, des employeurs et des CFA.

En 2020, peu de jeunes refusés par l'Aide Sociale à l'Enfance ont demandé de l'aide à la Cimade de l'Orne. Cette diminution s'explique par la crise sanitaire et les mesures de protection sanitaire mises en place avec la fermeture des frontières et à la longue interruption des secours en mer. Mais l'activité s'est reportée sur les jeunes déjà présents sur notre territoire qui ont rencontré plus de difficultés pour obtenir un titre de séjour, un apprentissage, une audience devant le juge ou tout simplement un hébergement stable et de quoi manger. Ces jeunes en danger sont tous arrivés par la Méditerranée et certains sont passés par la Libye, lieux de tous les dangers. Ils

arrivent en France en grande détresse et traumatismes. Les rencontres mutuelles ont été riches en connaissances des pays d'origine, de transit et d'accueil et en expériences humaines. Il reste à aider, soutenir ces jeunes à se poser les bonnes questions afin de bâtir leur Avenir, le plus approprié possible à leur Histoire et dans le contexte d'aujourd'hui.

Trois bénévoles interviennent dans les établissements pénitentiaires de l'Orne. En 2020, les personnes étrangères détenues n'ont pas eu accès au droit dans des conditions normales, et ont souvent subi, dans une grande solitude, les effets de la pandémie et la politique globale vis-à-vis des personnes étrangères détenues. Cependant, la présence de la Cimade au centre de détention d'Argentan depuis 2017 s'étant consolidée, de belles collaborations ont pu être réalisées par téléphone par l'intermédiaire du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Plaidoyer

Pendant le premier confinement une action importante de plaidoyer a été mise en place. Le groupe local a été en lien de façon permanente avec les services de l'État par le biais de la préfecture et de la DDCSPP en participant à la distribution de tickets d'achats pour les personnes vulnérables (à hauteur de 4 300€) et en alertant sur l'absence de mise à l'abri de jeunes isolés notamment.

Le groupe local a formulé plusieurs interpellations pour demander la régularisation large et durable des personnes sans titre de séjour, pour soutenir la liberté d'expression des associations intervenant dans les Centres de Rétention Administrative, pour demander de cesser la pratique d'obliger les mineurs isolés étrangers pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance à demander un titre de séjour avant leur 18 ans alors qu'ils ne sont pas dans un cursus professionnel, car ils risquent d'être expulsés. Par ailleurs le bureau du groupe local a également adressé des courriers au président du conseil d'administration et au directeur du centre hospitalier Alençon-Mamers au sujet des dettes réclamées par voie d'huissier aux familles hébergeant des jeunes ayant reçu des soins aux urgences. Un comité de soutien « pour sauver Zuhal » une jeune fille afghane, a aussi été mis en place.

A consulter en annexe : « Zuhal doit rester en France aux côtés de son père : halte à son expulsion ! »

Sensibilisation

Le groupe « sensibilisation » a dû annuler et reprogrammer plusieurs actions en raison du contexte sanitaire (interventions auprès de collèges, participation à des fêtes de quartier, projections débats, expositions…).

A défaut de pouvoir présenter du 9 novembre au 6 décembre le programme initial du festival Migrant'scène 2020 comme il était prévu, le groupe local de l'Orne a participé au festival en ligne Migrant'screen. L'un des principaux objectifs était d'interpeler le public sur la cause des migrants dont la protection, en raison de la pandémie, est encore plus défaillante.

« Nous avons apporté quelques « gouttes d'aide » dans des océans de questionnements et d'incertitudes. L'équipe permanence s'est profondément investie dans ces actions avec beaucoup de frustrations ressenties en raison de la distanciation. Nous avons maintenu nos rencontres institutionnelles, que ce soit par téléphone ou visioconférence, pour que perdure le lien entre les bénévoles actifs, les membres associés et les requérants dans un esprit de solidarités.

Nous avons assumé l'urgence des situations sans la convivialité des échanges en débriefing c'est à dire sans chocolat et traits d'humour. Notre priorité a été de régler l'urgence. Sans savoir si la plupart du temps, cette réponse à l'urgence a porté ses fruits. Nous avons conforté nos liens avec le tissu associatif et avec les demandeurs d'aide. Nous en sortons épuisés mais aussi confortés dans notre distance attentive et surtout en questionnement sur les valeurs partagées de la Cimade et ce qui fait sens entre nous.

Bref, nous nous sommes affrontés, nous nous sommes mis en colère, nous avons tenté de gérer des conflits anciens, puis nous avons réfléchi, nous avons détourné nos colères et frustrations, nous nous sommes réconciliés peu ou prou et avons convenu de nous retrouver le 28 mai pour mettre des mots sur nos émotions et se positionner, s'inscrire dans le projet national de la Cimade, un projet plus grand que nos actions mais peut être enrichi de notre petite expérience. »

Le groupe local de l'Orne

Groupe local de Rouen

Vie associative

Le groupe local de Rouen s'est réuni une fois par mois (hormis en juillet et en aout) durant l'année 2020. Le fonctionnement est collégial et plusieurs animateurs du groupe participent à son fonctionnement. Les bénévoles expriment un besoin de formation juridique permanent en raison de la perpétuelle évolution du droit des étrangers mais également des formations citoyennes afin de mieux comprendre les enjeux de la société, des formations en géopolitiques concernant les conflits, le Brexit par exemple, des formations sociales pour mieux appréhender la relation d'aide et la détresse des personnes accueillies ainsi que des formations en informatique. En 2020, le groupe local a participé à 10 formations.

Accompagnement des personnes étrangères

En 2020, le groupe local de Rouen a maintenu ses actions auprès des personnes migrantes. 877 entretiens par téléphone ont été réalisés, 401 rendez-vous ont eu lieu en permanences juridiques pour accompagner 231 personnes de 36 nationalités différentes. Le groupe a développé une aide particulière pour la prise de rendez-vous sur la plateforme numérique mise en place par la préfecture.

Plusieurs bénévoles du groupe local sont actifs au sein du réseau de visiteurs et de l'observatoire du Centre de Rétention Administrative (CRA) de Rouen – Oissel. La participation du groupe à ce réseau est dans l'héritage historique de la création de la Cimade. En 2020, le réseau de visiteurs a réalisé 440 visites ou entretiens téléphoniques avec 200 personnes retenues. Ces actions ont permis de porter la parole des personnes retenues en dehors des murs du CRA.

A consulter en annexe : « Le CRA de Oissel au temps du covid ».

Trois personnes interviennent auprès des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de Val de Reuil et Rouen. 22 détenus ont été rencontrés au centre de détention de Val de Reuil lors de 31 entretiens et 54 personnes à la maison d'arrêt de Rouen lors de 145 entretiens. En raison de la situation sanitaire, les interventions ont été interrompues une grande partie de l'année.

Le groupe local a reçu plusieurs demandes d'aide alimentaire urgentes et a pu orienter les personnes concernées vers des associations caritatives grâce au renforcement de la coordination de ces associations partenaires à partir du premier confinement. Plusieurs personnes qui construisaient peu à peu leur insertion dans le monde du travail ont sollicité le groupe local suite à la perte de leur emploi dans la restauration.

Plaidoyer

Le groupe local de Rouen s'est mobilisé avec ses partenaires contre la maltraitance institutionnelle de la préfecture de Rouen. En effet, début 2020, la préfecture de Seine-Maritime a refusé d'instruire plus de 150 demandes titres de séjour et a mis en place des procédures dématérialisées pour les personnes étrangères sans consultation, ni information préalable des usagers et de leurs soutiens. Le groupe local de Rouen s'est mobilisé au côté de ses partenaires locaux (associations, avocats, syndicats, travailleurs sociaux) pour mettre un terme à ces pratiques illégales. Le 15 mai, La Cimade, le Gisti, la LDH et le SAF, soutenus par une dizaine d'organisations rouennaises, ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Rouen pour contester l'arrêté préfectoral imposant la dématérialisation.

Soutenus par 20 maires de l'agglomération rouennaises, La Cimade et ses partenaires n'ont cessé de dénoncer tout au long de l'année la manière dont sont traités, par les services de l'État, les ressortissants étrangers qui vivent dans le département de la Seine-Maritime : refus d'instruction de demandes de titre de séjour, perspective impossible de régularisation des travailleurs sans-papiers et des familles dont les enfants sont scolarisés ou nés en France et dématérialisation généralisée. Par une décision du 18 février 2021, le tribunal administratif de Rouen a donné raison à La Cimade et ses partenaires, en annulant pour illégalité l'arrêté de la préfecture qui imposait aux personnes étrangères de déposer en ligne leurs demandes de titre de séjour. Et bien au-delà, il a affirmé qu'aucune démarche dématérialisée ne peut aujourd'hui être imposée, ni même proposée, en matière de droit au séjour.

A consulter en annexe : « Maltraitance institutionnelle des personnes étrangères par la préfecture de Seine-Maritime : associations et avocats saisissent la justice ».

La Cimade de Rouen est membre du conseil d'administration de l'association Welcome et soutient au niveau administratif et juridique les personnes accueillies dans les hébergements solidaires de l'association.

Sensibilisation

Le groupe local de Rouen a dû renoncer aux actions de sensibilisation compte tenu de la crise sanitaire. Cependant, il a développé parallèlement une présence active et citoyenne dans plusieurs collectifs pour défendre les objectifs et les valeurs de la Cimade.

LES INTERVENTIONS EN DÉTENTION

Région Normandie

La région en un coup d'œil

- **Nombre de bénévoles : 7** (7 en 2019)
- **Etablissements concernés : 3** (4 en 2019)
- **Nombre d'entretiens réalisés : 244** (405 en 2019)
- **Nombre de personnes détenues rencontrées : 98** (149 en 2019)

Direction(s) interrégionale(s) concernée(s)

Etablissements d'intervention

- Centre de détention d'**Argentan** (Orne) ;
- Maison d'arrêt de **Rouen** (Seine-Maritime) ;
- Centre pénitentiaire de **Val-de-Reuil** (Eure).

Evolution des établissements d'intervention 2019-2020

Arrêt des activités	Nouvelles activités
Centre pénitentiaire d'**Alençon-Condé-sur-Sarthe** (Orne)	

Evolution de l'action prison 2016-2020 :

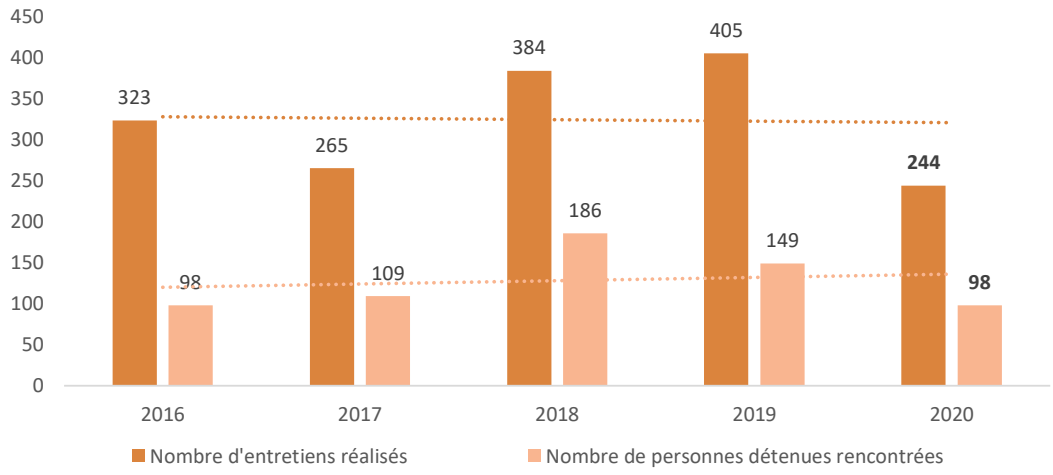

Région Normandie

Observations régionales 2020 :

- **Impacts de la situation sanitaire sur l'intervention en prison :** Sans surprise, l'année a été très impactée par la situation sanitaire. La plupart des interventions au sein de la région n'ont pas pu se tenir entre mars et septembre, voire entre septembre et octobre.
  - De **mars à juin 2020**, dans la plupart des établissements pénitentiaires, La Cimade a proposé la mise en place de solutions permettant le maintien de l'accès effectif au droit des personnes étrangères détenues : échanges réguliers avec les conseiller·e·s pénitentiaires des personnes suivies avant le premier confinement ; transmission d'analyses des principales mesures liées au code des étrangers dans les ordonnances prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; transmission des principaux modèles de recours liés à des situations urgentes et à jour des ordonnances « état d'urgence sanitaire » ; courriers aux personnes détenues afin de proposer de maintenir le contact à distance ; propositions de mise en place d'actions à distance (permanences téléphoniques, entretiens par visioconférence en cas d'urgence, etc.). Ces différentes actions n'ont pas pu toujours être suivies d'effet de manière uniforme.
  - **Pendant l'été et jusqu'en octobre,** si certains établissements ont informé les équipes de La Cimade des modalités de reprise des interventions (physiques ou à distance), d'autres n'ont pas fait part de consignes particulières. Pour qu'elle puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, la reprise progressive des activités en détention, en physique ou à distance, s'est accompagnée de différents outils mis à disposition par les équipes de La Cimade à l'endroit des agent·e·s pénitentiaires : exemples de mails à destination des prisons afin d'informer des différentes possibilités pour faire à distance ; fiches pratiques à destination des conseiller·e·s pénitentiaires, afin d'informer des principales évolutions juridiques ; modèles de recours urgents prenant en compte les évolutions juridiques issues des ordonnances « état d'urgence sanitaire » ; proposition d'affiches à faire circuler en détention, en plusieurs langues ; proposition de courrier aux personnes étrangères détenues afin de faire le point sur leurs situations ; proposition de cadre d'intervention en vue de la reprise des interventions physiques, soumis aux référent·e·s de La Cimade au sein de la prison concernée.
  - **Au cours du dernier trimestre enfin,** l'activité s'est poursuivie dans des conditions d'accès assez variables, sur la base des outils développés au cours du précédent trimestre.
- **Centre de rétention de Rouen-Oissel :** La Cimade a été très largement investie, cette année encore, au sein de l'observatoire citoyen du CRA de Oissel, notamment afin de dénoncer la situation dans le CRA en 2020, lequel a enfermé un nombre impoirtant de personnes sortantes de prison.
- **Développement de l'activité :** La région avait pour projet, au cours de l'année 2020, de développer une action au sein du centre pénitentiaire du Havre (Seine-Maritime) et au sein des deux établissements de Caen (Calvados). Bien que ce projet ait pris du retard du fait de la situation sanitaire, un groupe local a formellement été fondé au Havre, et deux personnes étaient prêtes à y intervenir à l'aube du premier confinement. Des contacts sont à reprendre, mais la région souhaite toujours investir ces deux prisons.

Région Normandie

Etablissement pénitentiaire d'Argentan (Orne) :

Equipe : deux personnes
Fréquence d'intervention : Deux fois par mois
Nombre de personnes détenues suivies : 16 (48 en 2019)
Nombre d'entretiens : 39 (118 en 2019)
Nombre de visites : 27 (32 en 2019)
Evaluation du temps passé dans l'établissement : 81h (160h en 2019)

Observations particulières 2020 :

- Matérialité des actions en prison : Le lien ne s'est pas distendu avec l'établissement pénitentiaire, et plus spécifiquement avec les conseiller·e·s d'insertion et de probation. Au total, une cinquantaine de personnes ont été signalées au cours de l'année, bien que moins de la moitié d'entre elles aient pu être rencontrées. Du fait de la prison inaccessible une partie de l'année, la plupart des échanges se sont fait en dématérialisé, et la plupart des actions se sont déroulées auprès des personnes sortantes de prison.

Etablissement pénitentiaire de Rouen (Seine-Maritime) :

Equipe : deux personnes
Fréquence d'intervention : Une fois par semaine
Nombre de personnes détenues suivies : 60 (58 en 2019)
Nombre d'entretiens : 174 (228 en 2019)
Nombre de visites : 43 (43 en 2019)
Evaluation du temps passé dans l'établissement : 172h (230h en 2019)

Observations particulières 2020 :

- Matérialité des actions en prison : Plusieurs initiatives ont permis de conserver un lien entre La Cimade et les personnes étrangères détenues. Un téléphone d'urgence a par exemple été mis en place afin que les personnes détenues ou les agent·e·s pénitentiaires puissent contacter l'association, mais le bilan est mitigé.
- Déroulé d'une intervention type : Le signalement des personnes est effectué par les CPIP à l'aide d'une feuille de liaison, suite à leur rencontre au quartier arrivant·e·s. Il est également possible que les services médicaux ou les personnes détenues interpellent les membres de La Cimade. Les permanences ont lieu sur une journée complète, le vendredi (aux horaires de la prison) au plateau technique, dans l'espace de la bibliothèque. Ce lieu est particulièrement apprécié : un bureau est mis à disposition donnant la possibilité d'y laisser de la documentation. Il assure confidentialité et sécurité. Des convocations envoyées au SPIP le lundi sont distribuées aux personnes détenues. Chaque permanence permet de rencontre 6 à 8 personnes. La durée des entretiens est en moyenne de trente minutes, mais il peut arriver que les entretiens soient plus longs quand un problème de traduction survient. Il est à noter que pratiquement le tiers des personnes n'a été vu qu'une seule fois : il s'agit de personnes dont la date de sortie est proche ou ayant reçu

une mesure préfectorale, alors reçus en urgence. Chaque dossier exige un travail systématique : bilan de l'intervention au ou à la CPIP de référence, recherches en droit des étrangers et contacts éventuels avec les avocat·e·s, famille et institutions, avec l'accord de la personne.

Etablissement pénitentiaire de Val-de-Reuil (Eure) :

Equipe : une personne
Fréquence d'intervention : Une fois tous les quinze jours
Nombre de personnes détenues suivies : 22 (41 en 2019)
Nombre d'entretiens : 31 (56 en 2019)
Nombre de visites : 7 (20 en 2019)
Evaluation du temps passé dans l'établissement : 20h (60h en 2019)

Observations particulières 2020 :

- PAD pénitentiaire : Un point d'accès au droit est désormais présent au sein de l'établissement, et des échanges avec La Cimade ont lieu.
- Matérialité des actions en 2020 : Au total, une quarantaine de signalements ont été faits au cours de l'année. Du fait de la situation sanitaire, un certain ralentissement des échanges entre La Cimade et la prison a été observé en 2020.

Région Normandie

Synthèse régionale de l'activité :

	2019	2018	2017		2019	2018	2017
Généralités				***Situation pénale***			
Total personnes rencontrées	**149**	94	109	**Personnes prévenues**	**12**	8	5
=> Dont femmes	**2**	0	2	**Personnes condamnés**	**23**	97	104
Personnes rencontrées				=> Moins d'une année	**39**	11	18
=> 1 à 2 fois	**96**	62	67	=> De 1 à 3 ans	**40**	25	12
=> 3 à 5 fois	**34**	25	38	=> De 4 à 10 ans	**31**	35	34
=> + de 5 fois	**19**	7	4	=> Plus de 10 ans	**6**	14	30
Entretiens réalisés	**405**	236	265	=> Infr. lég. étrangers	**6**	12	33
Pays d'Origine				***Mesures d'éloignements***			
UE et Espace Schengen	**13**	9	6	**Interdiction judiciaire**	**29**	19	23
Europe (hors UE)	**6**	6	5	=> Moins de 5 ans	**10**	9	3
Afrique - Maghreb	**55**	31	36	=> De 5 à 10 ans	**11**	4	12
Afrique - Autres pays	**39**	20	30	=> Définitive	**8**	6	8
Proche et Moyen-Orient	**18**	11	11	**Arrêté d'expulsion**	**0**	4	4
Asie	**4**	2	8	**OQTF**	**20**	14	7
Amériques	**8**	13	5	**Assistance aux Démarches et Recours**			
Autres pays et apatrides	**0**	0	0	Requêtes en relèvement d'ITF	**2**	1	12
Age				Assignations à résidence	**0**	3	1
Moins de 18 ans	**1**	0	0	Demande de réadmission	**0**	0	3
De 18 à 25 ans	**21**	7	14	Aménagement des peines	**6**	6	6
De 26 à 39 ans	**72**	51	58	Droit au séjour	**30**	24	8
De 40 à 60 ans	**48**	32	30	Dossier d'asile / apatridie	**8**	2	3
Plus de 60 ans	**5**	1	3	Recours gracieux / abrogations	**0**	1	0
Ancienneté du séjour				Recours en annulation	**14**	3	4
Moins d'une année	**0**	0	0	***Autres Interventions***			
D'une année à 5 ans	**32**	17	17	**Auprès d'instances judiciaires**	**45**	6	3
De 6 à 10 ans	**34**	21	14	**// des administrations**	**47**	28	10
Plus de 10 ans	**79**	49	72	**// des consulats**	**15**	14	6
Situation au regard du CESEDA				**// des avocat·e·s**	**38**	66	34
Arrivé·e·s avant la majorité	**53**	31	58	**// des proches**	**50**	39	18
=> Dont avant 13 ans (Algérie : 10)	**28**	14	33	***Destin après élargissement (au 31 décembre)***			
Conjoint·e·s de français·e·s	**13**	4	4	**Toujours incarcéré·e·s**	**76**	90	108
Parent·e·s d'enfant français·e	**31**	26	22	**Transféré·e·s/extradé·e·s**	**9**	5	1
Forts liens familiaux en France	**34**	24	18	**Sorti·e·s libres**	**16**	10	13
Personne malade	**15**	27	17	=> Dont LC	**0**	0	0
Situation administrative				=> Dont LC retour au pays	**0**	0	0
Titre de séjour valide	**12**	**8**	6	=> Dont PSE	**0**	0	0
// périmé en cours de détention	**34**	**20**	41	=> Dont assignation	**1**	0	0
// périmé avant l'incarcération	**22**	**17**	15	**Libéré·e·s et expulsé·e·s immédiatement**	**14**	0	10
Ressortissant·e UE	**10**	**4**	0	=> LCE	**0**	0	0
Titre de séjour UE valide	**2**	**0**	0	**Placé·e·s en CRA**	**10**	10	4
// périmé en cours de détention	**4**	**1**	1	=> Dont réadmis·e·s UE	**1**	0	0
// périmé avant l'incarcération	**0**	**0**	0	=> Dont libéré·e·s fin de rétention	**8**	0	2
Aucun document	**56**	**31**	33	**Situation non connue**	**22**	15	20

Soit…

99% d'hommes, 46% de personnes présentes en France depuis moins de dix ans, 75% de personnes sans aucun titre de séjour (23% avec un titre périmé en détention), 8% de personnes prévenues.

137 visites en établissements, temps passé entre les murs estimé à 470 heures.

FOCUS SUR LA TRÉSORERIE DE LA RÉGION NORMANDIE EN 2020

Les chiffres qui suivent ne concernent que les mouvements de trésorerie effectués sur le compte bancaire de la délégation régionale. Ils ne prennent pas en compte les dépenses et les recettes effectuées via les comptes bancaires du siège national et des groupes locaux.

Dépenses

Poste de dépenses	Montant	%
Affranchissement	12.50 €	0 %
Déplacements des salariés	22.50 €	0 %
Eau	81.64 €	1 %
Électricité	952.10 €	9 %
Entretien du local rue Caponière	1968.00 €	19 %
Frais de séminaire	240.00 €	2 %
Location du local rue Caponière	6813.41 €	67 %
Produits alimentaires	29.28 €	0 %
Services bancaires	26.35 €	0 %
Total des dépenses de trésorerie	**10145.38 €**	

→ 95 % des dépenses sont des dépenses fixes récurrentes.

A noter : dans ce tableau, ne sont pas comptabilisées les dépenses liées au poste du DNR. Le compte régional prend en charge les frais relatifs au local de la rue Caponnière.

Recettes

Poste de recettes	Montant	%
Adhésions/cotisations reçues	2100 €	44%
Dons	260 €	5 %
Participations des usagers	150 €	3 %
Subventions départements/régions	2100 €	44 %
Total des recettes de trésorerie	**4748 €**	

Les adhésions correspondent aux chèques et espèces déposés sur le compte de la région. Une partie des adhésions est reversée via le grand livre comptable à chaque groupe local. Les subventions sont celles versées sur le compte de la région.

Le bilan de trésorerie fait apparaitre un déficit de trésorerie de 5397.38 € en 2020

Solde

Solde bancaire au 16 janvier 2021	Montant
Compte régional de la Cimade Normandie	12 803.83 €

Dépenses récurrentes fixes et prévisionnelles sur l'année 2021

Dépenses de trésorerie fixes	Montant mensuel	Montant annuel
Loyer du local rue Caponière	580 €	6960 €
Électricité	85 €	1020 €
Entretien du local rue Caponière	193 €	2316 €
Total	**858 €**	**10296 €**

Pour 2022 et les années suivantes

Nos dépenses fixes récurrentes annuelles sont comprises entre 10 300€ et 11 000€. Sans apport d'argent, nous pourrons régler des dépenses liées à l'année 2021, mais nous ne pourrons pas payer en totalité celles de 2022, ni celles des années suivantes.

Proposition de solution pour la recherche de nouveaux financements

L'objectif : trouver entre 10 000 et 11 000 € chaque année.

Solution envisagée de manière pérenne : Rechercher des subventions qui seront attribuées au compte de la région Cimade Normandie. Cette activité devra être menée par une équipe, incluant les instances régionales et notamment le trésorier pour rencontrer les décideurs politiques et les financeurs, expliquer notre action et nos objectifs et ainsi valoriser notre rôle pour la défense des migrants.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Maltraitance institutionnelle des personnes étrangères par la préfecture de seine-maritime : associations et avocats saisissent la justice

19 mai 2020

La Cimade, le Gisti, la ligue des droits de l'homme et le syndicat des avocats de France, soutenus par une dizaine d'organisations rouennaises, ont attaqué, vendredi 15 mai 2020, le préfet de Seine-Maritime devant le tribunal administratif de Rouen pour contester le dépôt désormais obligatoire de demandes de titre de séjour sous forme dématérialisée.

Avec cette action en justice, les organisations veulent mettre un terme aux pratiques illégales mises en place de façon délibérée par la préfecture à l'égard des personnes étrangères depuis deux ans.

Le préfet de Seine-Maritime a-t-il eu connaissance de la décision du conseil d'état du 27 novembre dernier qui exigeait la mise en place de solutions alternatives aux démarches sous forme dématérialisée ? Apparemment non, puisqu'il publiait le 6 mars 2020 un arrêté rendant obligatoire l'usage du téléservice « démarches simplifiées » pour un certain nombre de premières demandes de titre de séjour. Or, comment envisager que des personnes, souvent en situation de précarité, puissent toujours avoir accès au matériel nécessaire pour scanner leurs documents, déposer leur demande sur internet et suivre son évolution ?

Cette nouvelle décision préfectorale s'inscrit dans un contexte très dégradé, concernant tant les conditions d'accès aux droits que le dialogue – inexistant – entre la préfecture et la société civile sur ce sujet. Les organisations rouennaises pour la défense des droits des personnes étrangères constatent des dysfonctionnements systématiques de la part de la préfecture de Seine-Maritime depuis le 1er semestre 2018 : absence de récépissé- voire même de simple attestation – au dépôt des demandes titres de séjour, délais d'instruction déraisonnables (en moyenne 8 mois au lieu des

4 prévus par la loi), renvoi de dossiers jugés à tort incomplets, absence complète de réponse pour un grand nombre de demandes. Ces manquements traduisent un refus manifeste d'instruire les dossiers et de permettre aux personnes étrangères d'accéder à des droits.

La situation est particulièrement inquiétante depuis le début du mois de février **: les services préfectoraux ont procédé en quelques semaines à un renvoi massif de dossiers** faute de timbre fiscal joint, alors que le site internet de la préfecture indiquait jusqu'au 9 mars 2020 de ne pas adresser un tel timbre. C'est déjà plus d'une centaine de personnes recensées par les associations, les avocats et les syndicats qui sont victimes d'un refus inattendu d'enregistrement de leur demande de titre de séjour, parfois déposée il y a deux ans.

C'est dans ces conditions que la préfecture a instauré le dépôt exclusivement dématérialisé des demandes de titre de séjour au début du mois de mars, indiquant que cette décision s'appliquait aussi pour les personnes ayant déjà déposé un dossier papier resté sans réponse.

Face à cette situation de maltraitance institutionnelle, dans un contexte où la pandémie du covid-19 précarise encore un peu plus les personnes exilées et où la préfecture refuse tout dialogue avec les partenaires professionnels et associatifs en matière de droit des étrangers, **nous demandons l'organisation urgente d'une rencontre avec monsieur le préfet** afin que la préfecture de Seine-Maritime :

- Poursuive l'instruction des demandes de titre de séjour d'ores et déjà déposées,
- Procède à la délivrance de récépissés comme le prévoit la loi,
- Procède à l'instruction effective de ces demandes dans les délais prévus (4 mois),
- Mette en place une solution alternative au dépôt des demandes de titre de séjour sous forme dématérialisée, telle que la loi et la jurisprudence l'exigent.

Mise à jour : *Le préfet de seine-maritime a abrogé son arrêté du 6* mars 2020, cause du renvoi de centaines de dossiers. Par arrêté du 20 mai 2020, il a accepté que certains types de demande de titre de séjour soient adressés par voie postale. Dans les faits, des dossiers sont encore renvoyés avec pour consigne le dépôt par voie dématérialisée.

Zuhal doit rester en France aux côtés de son père : halte à son expulsion !

19 novembre 2019

Une pétition a été lancée par La Cimade et la LDH et un rassemblement a été organisé le 4 février 2020 devant la préfecture de l'Orne (une centaine de personnes) pendant que des représentants de la Cimade locale et régionale et de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) étaient en rendez-vous avec le secrétaire général de la préfecture. L'objet de cette mobilisation était de permettre à cette jeune femme, placée sous une procédure Dublin III, de déposer une demande d'asile, ce que la préfecture de région refusait au motif qu'elle avait transité par l'Allemagne avant que son père n'aille la chercher là-bas pour la ramener en France. Cette forte mobilisation et le rendez-vous à la préfecture de l'Orne ont été déterminants pour que cette jeune femme obtienne gain de cause. Elle a donc pu faire sa demande d'asile et a été reconnue réfugiée début 2021.

La pétition a reçu près de 5000 signatures.

https://www.lacimade.org/agir/petitions-appel/zuhal-doit-rester-en-france-aux-cotes-de-son-pere-halte-a-son-expulsion/

Zuhal a 22 ans, elle souhaite demander l'asile et vivre en France aux côtés de son unique famille : son père. Il a le statut de réfugié et pourtant, le préfet de Seine-Maritime souhaite expulser Zuhal en Allemagne, pays qui n'hésitera pas à la renvoyer vers Kaboul.

Monsieur le préfet de Seine-Maritime,

Nous vous demandons de ne pas procéder au transfert en Allemagne de Zuhal pour qu'elle puisse rester en France auprès de son père.

La Cimade de l'Orne et La Ligue des Droits de l'Homme d'Alençon alertent sur la situation de Zuhal. Son père, réfugié en France, a fui l'Afghanistan depuis le décès de sa femme à cause d'un tir d'obus sur leur maison à Kaboul alors qu'il était au travail en 2001. Zuhal avait 3 ans. Son père l'a confiée à ses grands-parents maternels. Depuis, il a entrepris de nombreuses démarches pour obtenir un

visa dans le cadre d'une réunification familiale. Elles n'ont jamais abouti. Il y a près d'un an, suite au décès de ses grands-parents, Zuhal a appelé son père au secours pour qu'il l'aide à quitter le pays afin d'échapper à un mariage forcé. Aujourd'hui, les autorités françaises, menacent de transférer Zuhal en Allemagne d'où elle risque d'être renvoyée vers l'Afghanistan.

Nos deux associations relaient son appel à l'aide :

« Aidez-moi !

Je m'appelle Zuhal, j'ai 22 ans, je vivais seule en Afghanistan avec ma grand-mère. Mon père, réfugié politique en France a essayé pendant des années de me faire venir légalement auprès de lui mais je n'ai jamais pu obtenir de visa. A la mort de ma grand-mère j'ai été menacée d'un mariage forcé, j'ai pris la fuite, j'ai réussi à arriver jusqu'en Allemagne mais j'ai été bloquée à l'aéroport. Mon père a aussitôt pris sa voiture pour venir me chercher et m'a ramenée en France auprès de lui.

Je pensais pouvoir solliciter l'asile en France mais on avait pris mes empreintes en Allemagne ! Je suis donc « dublinée » et l'état français veut me renvoyer la semaine prochaine en Allemagne où je ne connais personne. J'ai très peur car je sais qu'en Allemagne on renvoie les Afghans dans leur pays.

Aidez-moi à rester auprès de la seule famille qui me reste : Mon Père ! »

Zuhal a déposé une demande d'asile auprès de la préfecture du Calvados le 4 septembre 2019. Le 2 octobre, le préfet de Seine-Maritime a pris à son encontre, un arrêté portant décision de transfert vers l'Allemagne dans le cadre du règlement Dublin. Avec l'aide de nos associations, Zuhal a contesté cette décision mais le tribunal administratif de Caen a rejeté son recours. Désormais, Zuhal vit dans la crainte d'être transférée en Allemagne dans les prochains jours.

Nos associations dénoncent le renvoi régulier, dans le cadre du règlement Dublin, des personnes afghanes de la France vers d'autres pays européens qui procèdent à des expulsions vers l'Afghanistan. La Cimade et la Ligue des Droits de l'Homme réitèrent leurs alertes sur les graves risques encourus par les personnes afghanes expulsées dans leur pays, où leur vie est en danger.

En signant la pétition, vous écrivez automatiquement au préfet de Seine-Maritime pour l'alerter sur la situation et lui demander d'annuler l'expulsion de Zuhal.

#SauverZuhal

Du confinement au déconfinement : la cimade normandie, toujours active et innovante !

30 juin 2020

Même si la crise sanitaire semble nous avoir d'abord ralentis, elle n'a fait que réduire notre visibilité physique pendant un temps. En effet le confinement a permis aux bénévoles de La Cimade en Normandie d'inventer de nouveaux modes d'actions.

La priorité a été d'assurer la sécurité des membres de La Cimade pour continuer à agir en faveur des droits des personnes étrangères. Afin de poursuivre leurs activités d'accompagnement administratif et juridique, les groupes locaux de La Cimade en Normandie ont mis en place plusieurs numéros de téléphone dédiés. Ainsi, les bénévoles des permanences de Rouen, Caen, Argentan, Alençon, Gaillon et Pont-Audemer ont continué de recevoir les appels et les messages de personnes étrangères afin de répondre aux demandes les plus urgentes. Des visioconférences ou conférences audio hebdomadaires ont permis aux bénévoles d'assurer le suivi des dossiers qu'il s'agisse d'actions administratives ou d'information des personnes sur leurs droits.

En parallèle de ce travail de terrain, les bénévoles normands se sont engagés dans des échanges internes à tous les échelons de l'association afin de maintenir un niveau d'information, de vigilance et d'interpellation des autorités locales concernant la validité des documents de séjour, l'accès aux services des préfectures, les mesures d'assignation à résidence et d'éloignement, les placements en rétention ou encore la situation des personnes « dublinées ».

En collaboration avec les associations locales et les services de l'Etat, dans l'Orne, le groupe local a contribué à assurer la sécurité alimentaire et sanitaire des personnes étrangères vulnérables à Alençon et à Argentan pour qu'elles puissent accéder aux aides de droit commun. Plusieurs jeunes étrangers non accompagnés et femmes étrangères isolées ont ainsi pu bénéficier des dispositifs ad hoc (tickets alimentaires, hébergement d'urgence). Les actions de veille, d'interpellation et le travail partenarial avec les associations locales, militantes ou opératrices de l'Etat, et les autorités politiques et administratives ont été primordiales pour que ces personnes ne soient pas laissés à

la rue et sans nourriture. Sur les territoires de Rouen et de Caen, les associations humanitaires et caritatives ont été très présentes pour répondre aux besoins alimentaires, sanitaires ou d'hébergement.

Le nombre d'appels concernant des demandes d'accompagnement administratif et juridique a fortement baissé au début du confinement. Toutefois, au cours du troisième mois et à l'approche des annonces de déconfinement et de la réouverture des services de l'Etat (préfectures, OFII, OFPRA) les appels se sont multipliés et ce sont de nouveau une vingtaine de sollicitations par semaine que les bénévoles doivent traiter. Depuis le 2 juin, les permanences ont repris en présentiel mais uniquement sur rendez-vous pour respecter les gestes barrières et les normes d'hygiènes dans des locaux qui nous sont le plus souvent prêtés et partagés.

Isabeau Granlin et Audrey Coral

Le CRA de Oissel au temps du covid

24 mars 2021

Après plus d'un an d'échanges avec des personnes retenues, le réseau de visiteurs et de l'observatoire du CRA de Oissel publie un premier fascicule pour témoigner de la violence physique, psychique et institutionnelle de l'enfermement administratif des personnes étrangères, particulièrement en période de crise sanitaire.

« LE CORONAVIRUS, ON EN PARLE… ÇA SERT À RIEN DE NOUS ENFERMER, L'AMBASSADE EST FERMÉE, LES FRONTIÈRES AUSSI… » (11/04/2020)

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a choisi de poursuivre sa politique d'enfermement dans les CRA malgré les demandes de fermeture d'autorités administratives indépendantes et de nombreuses organisations de solidarité avec les immigré-e-s.

Cette politique coûteuse et catastrophique s'accompagne dans le contexte sanitaire lié au covid d'une dérive répressive incompatible avec le respect du droit à la santé et aboutit à de graves atteintes aux droits des personnes retenues, enfermement d'autant plus abusif que de nombreux États ferment leurs frontières ou que d'autres États acceptent de les recevoir sur présentation d'un test PCR négatif. Des personnes retenues qui refusent les tests par peur d'être expulsées sont alors poursuivies et condamnées à des peines de prison.

De fait, le gouvernement préfère les exposer à la pandémie plutôt que de les protéger, non-respect des gestes barrière, absence de prévention, (à Oissel comme dans d'autres centres,) des personnes retenues ou des personnels qui ont été contaminés.

Le réseau de visiteurs et de l'observatoire citoyen du CRA de Oissel, créé le 8 octobre 2019, membre de l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers, a pour objectifs d'agir pour la fermeture des centres de rétention et pour le respect de la dignité et des droits des personnes retenues.

« A partir de nos visites fréquentes et de nos échanges téléphoniques avec des personnes retenues depuis plus d'une année, nous voulons rendre compte publiquement de leur vie quotidienne au CRA de Oissel et leur apporter une solidarité active et concrète. »

Le réseau de visiteurs témoigne de la manière dont la nourriture, les moyens de communication, les vêtements, les visites et le manque d'activité sont sources d'angoisse et de détresse physique et psychologique pour les personnes retenues. Cette privation de liberté est d'autant plus insupportable pour les personnes retenues qui font part au réseau de décisions arbitraires, d'humiliations, de propos racistes et homophobes et de violences policières à leur égard.

« Y'a pas de logique dans ce qu'ils font ! Trois retenus ont refusé de faire les tests PCR, deux ont été mis à l'isolement, le troisième, ils ont dit : il va y aller et rien…. C'est comme pour les affaires à la bagagerie, ça change suivant les policiers, aucune logique dans ce qu'ils font ! Parfois on peut récupérer nos affaires et parfois on nous refuse ! Pour l'argent apporté par nos proches, c'est pareil, parfois ils le prennent et parfois non… Deux ou trois policiers sont racistes, je peux relever leurs matricules, ils nous parlent comme si on était des animaux, pas de respect. » (20/01/2021).

Pendant toute l'année 2020, le réseau a effectué des visites et lorsque cela n'était plus possible, ses membres ont assuré un contact téléphonique journalier avec les personnes retenues. La crise sanitaire aura au moins permis la baisse du nombre de personnes enfermées, au maximum la moitié de la capacité (36). Les éloignements ont eux aussi fortement diminué au vu des possibilités de vol. Néanmoins, l'attente d'un vol fait augmenter les temps d'enfermement dépassant souvent les 60 jours. Absurdité lorsque généralement les personnes finissent par être libérées faute d'avion.

Alors qu'il était déjà particulièrement difficile pour les personnes retenues de faire valoir leurs droits malgré la mission d'aide à l'exercice de droits confiée à FTDA, la mise en place et la multiplication des audiences au tribunal par visioconférence leur interdit une réelle défense.

En période de crise sanitaire, l'enfermement décuple l'angoisse que tout le monde partage, la peur de la contagion et que ses proches tombent malades. Face à un sentiment d'insécurité permanent, un climat suspicieux envers les nouveaux arrivants, des personnes retenues ont engagé à plusieurs reprises des mobilisations avec des grèves de la faim ou ont déposé plainte pour dénoncer leurs conditions de vie et atteintes à leurs droits et à leur dignité.

Pour la fermeture des Centres de Rétention Administrative

Pour le respect de la dignité et des droits des personnes retenues